



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 novembre 2024, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Moment de réflexion
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Adoption du procès-verbal
 - 3.1.** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
- 4.** Avis de motion
 - 4.1.** Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 24-R-258-1 modifiant le règlement numéro 22-R-258 sur la régie interne des séances du conseil municipal
 - 4.2.** Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 24-R-227-3 modifiant le règlement numéro 20-R-227 sur la gestion contractuelle
- 5.** Adoption de règlement
 - 5.1.** Adoption - Règlement numéro 24-R-274 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la Ville de Richelieu
 - 5.2.** Adoption - Règlement numéro 24-R-275 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Richelieu
- 6.** Législation et administration
 - 6.1.** Réseau conseil des sages - Budget supplémentaire
 - 6.2.** Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 6.3.** Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025
 - 6.4.** Demande de contribution financière de la Corne d'abondance
 - 6.5.** Demande de traverse de véhicules hors route pour la saison hivernale 2024-2025 de l'Association Québéquad
 - 6.6.** Planification des besoins d'espaces 2025-2035 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
 - 6.7.** Autorisation de signature - Entente Comité logement de Richelieu (COLORI)
 - 6.8.** Nomination de citoyens sur les divers comités consultatifs de la Ville - Règlement numéro 24-R-272
 - 6.9.** Demande de partenariat au Programme ALUS Montérégie
- 7.** Finances
 - 7.1.** Approbation de la liste des déboursés du mois d'octobre 2024
 - 7.2.** Dépôt du rapport des engagements daté du 29 octobre 2024
 - 7.3.** Dépôt des états comparatifs conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes
 - 7.4.** Demande de transfert budgétaire
- 8.** Ressources humaines
 - 8.1.** Démission de l'employé numéro 20-0659

9. Période de questions
10. Travaux publics
 - 10.1. Appel d'offres sur invitation numéro TP-2024-11 - Travaux de déneigement des rues dans le secteur rural de la Ville de Richelieu pour la saison hivernale 2024-2025 - Octroi du mandat
 - 10.2. Construction d'une nouvelle rue sur le lot 6 465 469 - Acceptation conditionnelle des travaux
 - 10.3. Construction d'une nouvelle rue sur le lot 5 854 367 - Acceptation provisoire des travaux
 - 10.4. Appel d'offres public numéro TP2023-03 - Reconstruction des infrastructures de la 4e Rue et de la rue Archambault - Décompte numéro 06 et acceptation finale des travaux
11. Urbanisme
 - 11.1. Demande de PIIA (Secteur entrée à la ville) : Installation d'enseigne et remplacement de texte dans la structure d'enseigne sur un poteau, au 132, boulevard Richelieu, lot 1 812 203
 - 11.2. Demande de PIIA (Bâtiment d'intérêt patrimonial) : Remplacement de la véranda et du revêtement extérieur, 2435, rang de la Savane, lot 1 812 972
 - 11.3. Demande de PIIA (Secteur boulevard Richelieu) : Remplacement du texte dans la structure d'enseigne sur un poteau au 215, boulevard Richelieu, lot 1 814 039
 - 11.4. Demande de PIIA (Secteur boulevard Richelieu) : Remplacement du texte dans la structure d'enseigne sur un poteau, 300, boulevard Richelieu, lot 1 813 723
 - 11.5. Demande d'avis d'intention de changement de zonage sur la 1re Rue (zone 201) pour le lot 1 812 205
 - 11.6. Autorisation de signature - Cession 8e Avenue
12. Sécurité publique
 - 12.1. Demande d'approbation du budget de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2025
13. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 13.1. Adoption de la Politique familiale 2025-2029 et du plan d'action
 - 13.2. Accréditation conformément à la Politique de reconnaissance 2021
 - 13.3. Demande de soutien financier - Fondation Jeunesse pour la parade de Noël
14. Communications et relations citoyennes
15. Point(s) nouveau(x)
 - 15.1. Demande de contribution financière de la Légion canadienne - Filiale Auclair 121 pour la commémoration du jour du Souvenir
16. Remerciements
17. Période de questions
18. Levée de la séance
 - 18.1. Levée de l'assemblée

1. MOMENT DE RÉFLEXION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-11-252

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté incluant l'ajout suivant :

- 15.1 Demande de contribution financière de la Légion canadienne - Filiale Auclair 121 pour la commémoration du jour du Souvenir

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-11-253

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

24-11-254 4.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-258-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-R-258 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis est par les présentes donné par Bruno Gattuso, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 22-R-258 sur la régie interne des séances du conseil municipal.

Bruno Gattuso dépose le projet de règlement.

24-11-255 4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-227-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-R-227 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis est par les présentes donné par Lucie Marchand, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 20-R-227 sur la gestion contractuelle.

Lucie Marchand dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

24-11-256 5.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-274 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE RICHELIEU

ATTENDU que la Ville, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

ATTENDU que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Ville et les citoyens;

ATTENDU qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Ville incluant ses fonds publics;

ATTENDU qu'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

ATTENDU que ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

ATTENDU que ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

ATTENDU que tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Ville et les membres du conseil;

ATTENDU qu'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 octobre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 24-R-274 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

24-11-257

5.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-275 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RICHELIEU

ATTENDU que le conseil municipal souhaite réviser son règlement actuel portant le numéro 12-R-165;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent Code a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la Ville;

ATTENDU que la Ville adhère aux valeurs éthiques et aux règles déontologiques prévues dans le présent Code;

ATTENDU que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin d'assurer et de maintenir le lien de confiance entre la Ville et les citoyens;

ATTENDU qu'il incombe à chaque employé de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie;

ATTENDU qu'un manquement au Code peut entraîner des conséquences pour la Ville et ses citoyens;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 octobre 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 18 de la LEDMM, les employés ont été consultés le 29 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 24-R-275 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Richelieu.

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

24-11-258

6.1. RÉSEAU CONSEIL DES SAGES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-08-193 octroyant un mandat au Réseau conseil des sages relatif à des besoins en accompagnement aux services des communications, des affaires juridiques et du greffe ainsi qu'en technologies de l'information et autorisant une dépense de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a demandé une analyse complète de son service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'une mise à niveau est nécessaire afin d'assurer la sécurité du parc informatique de la Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Gaston Huot, conseiller du Réseau conseil des sages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une dépense supplémentaire de 30 000 \$ afin de sécuriser le parc informatique de la Ville de Richelieu, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le surplus non affecté.

Adoptée.

24-11-259

6.2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Le directeur général certifie avoir reçu le formulaire de chacun des membres du conseil municipal complété en bonne et due forme.

Adoptée.

24-11-260

6.3. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal confirme que les dates des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Richelieu, pour l'année 2025, soient établies à l'avance selon l'ordre suivant :

JOUR	DATE	HEURE
Mardi	14 janvier 2025	19 h
Mardi	4 février 2025	19 h
Mardi	4 mars 2025	19 h
Mardi	1er avril 2025	19 h
Mardi	6 mai 2025	19 h
Mardi	3 juin 2025	19 h
Mercredi	2 juillet 2025	19 h
Mardi	12 août 2025	19 h
Mardi	2 septembre 2025	19 h
Mardi	30 septembre 2025	19 h
Mardi	11 novembre 2025	19 h
Mardi	2 décembre 2025	19 h

Adoptée.

24-11-261

6.4. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CORNE D'ABONDANCE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Corne d'abondance datée du 25 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une aide financière de 150 \$ à la Corne d'abondance, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

24-11-262

6.5. DEMANDE DE TRAVERSE DE VÉHICULES HORS ROUTE POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025 DE L'ASSOCIATION QUÉBÉQUAD

CONSIDÉRANT que l'Association Québécois Riverain Montérégie a présenté une demande de traverse à la hauteur du rang de la Savane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la demande de traverse pour la saison 2024-2025 à la hauteur du 2375, rang de la Savane, à Richelieu, conditionnellement à l'installation de panneaux indicateurs de traverse par l'Association Québécois Riverain Montérégie, et au respect des règles de sécurité établies et des lois en vigueur.

Adoptée.

24-11-263

6.6. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES 2025-2035 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la Planification des besoins d'espace 2025-2035 adoptée par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

CONSIDÉRANT que la planification des besoins d'espace a été élaborée en tenant compte de la prévision des besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que des informations reçues des municipalités et des MRC à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 272.7 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I 13.3), la Planification des besoins d'espace 2025-2035 doit être envoyée et approuvée ou refusée par la municipalité locale ou la municipalité régionale de comté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal:

ACCEPTÉ la Planification d'espaces du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières;

TRANSMET une copie de ladite résolution au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée.

24-11-264

6.7. AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE COMITÉ LOGEMENT DE RICHELIEU (COLORI)

CONSIDÉRANT l'entente de don intervenue entre Villa Belle Rivière de Richelieu inc. et la Ville de Richelieu par la résolution numéro 22-09-243 pour la construction, l'achat, le maintien ou l'administration de logements abordables pour les aînés sur le territoire de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT les besoins pressants pour des logements abordables sur le territoire de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 84.2 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule " ... Toute municipalité locale peut accorder une aide, y compris sous forme de crédit de taxes, aux fins suivantes: ... 3° le bon fonctionnement d'un organisme qui a la gestion de logements sociaux ou abordables ... ";

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'organisme Comité logement de Richelieu (COLORI);

CONSIDÉRANT que la mission de COLORI correspond aux objectifs décrits ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom

de la Ville de Richelieu, l'entente de subvention entre COLORI et la Ville ainsi que tout document y afférent pour une période de 5 ans à compter de la date de signature de ladite entente.

Adoptée.

24-11-265

6.8. NOMINATION DE CITOYENS SUR LES DIVERS COMITÉS CONSULTATIFS DE LA VILLE - RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-272

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai dernier, le Règlement numéro 24-R-272 relatif à la constitution et la régie interne des comités consultatifs de la Ville de Richelieu;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit que chaque comité consultatif est composé de trois (3) membres citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal nomme :

Mesdames Francine Fleury, Jeanne Dion-Desroches et Huguette Archambault comme membres du comité consultatif de toponymie;

Madame Nancy Guilbert et messieurs Michel Beaudoin et Francis Vigeant comme membres du comité consultatif d'aménagement du territoire et de développement durable;

Messieurs Frédéric Soucy, Michel Gaudreault et Gilles Marsolais comme membres du comité consultatif de sécurité publique, de vigilance et de circulation;

Mesdames Glenda Guerrero Moreno, Danica Bilodeau et monsieur François Jean comme membres du comité consultatif loisirs et vie communautaire;

Mesdames Huguette Archambault, Danica Bilodeau et monsieur Marc Bartolo comme membres du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine;

QUE la durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans, renouvelable pour une seconde période de deux (2) ans, le tout conformément au Règlement numéro 24-R-272.

Adoptée.

24-11-266

6.9. DEMANDE DE PARTENARIAT AU PROGRAMME ALUS MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de la Fédération de l'UPA de la Montérégie et le Syndicat de l'UPA de Rouville au Programme ALUS Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à protéger et mettre en valeur les ressources naturelles du territoire montérégien;

CONSIDÉRANT que ce programme offre une rétribution monétaire annuelle aux productrices et producteurs agricoles participants qui acceptent d'utiliser une partie de leurs superficies agricoles à la mise en place d'aménagements durables pour la production de biens et services environnementaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal offre une somme de 1 000 \$ par année pendant cinq (5) ans au Programme ALUS Montérégie, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

7. FINANCES

24-11-267

7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois d'octobre 2024 pour un montant de 473 315,49 \$;

RATIFIE les chèques émis durant la période d'octobre 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 584 009,74 \$.

Adoptée.

24-11-268

7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 29 OCTOBRE 2024

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 29 octobre 2024.

Adoptée.

24-11-269

7.3. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

Le conseil prend acte, par voie de résolution, du dépôt des états comparatifs préparés par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, le tout conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée.

24-11-270

7.4. DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 36 414 \$, comme demandé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 21 octobre 2024.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

24-11-271

8.1. DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 20-0659

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte de la démission de l'employé numéro 20-0659 de son poste de pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Richelieu et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

Adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. TRAVAUX PUBLICS

24-11-272

10.1. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO TP-2024-11 - TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES DANS LE SECTEUR RURAL DE LA VILLE DE RICHELIEU POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025 - OCTROI DU MANDAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation numéro TP2024-11 - Travaux de déneigement des rues dans le secteur rural de la Ville de Richelieu pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue à l'ouverture du 9 octobre 2024, soit :

- Location Benoit inc. - 105 776,89 \$ taxes incluses

- CONSIDÉRANT** que la soumission est conforme;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Manuel Bouthillette, directeur général et greffier adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal adjuge le contrat pour des travaux de déneigement des rues dans le secteur rural de la Ville de Richelieu pour la saison hivernale 2024-2025 à l'entreprise Location Benoit inc. pour un montant de 105 776,89 \$, taxes incluses, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-443.

Adoptée.

24-11-273

10.2. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE SUR LE LOT 6 465 469 - ACCEPTATION CONDITIONNELLE DES TRAVAUX

- CONSIDÉRANT** l'entente relative aux travaux municipaux pour l'installation des conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de la fondation de rue sur le lot numéro 6 465 469 entre la Ville de Richelieu et Gestion Guilmain inc. datée du 26 septembre 2024;
- CONSIDÉRANT** que les travaux ne sont pas encore achevés;
- CONSIDÉRANT** la date limite du 1er décembre 2024 pour l'obtention d'une subvention de la SCHL;
- CONSIDÉRANT** que la garantie bancaire de Gestion Guilmain inc. couvre l'entièreté du projet, et ce pour une durée de trente-six (36 mois) à compter de la date de la fin des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTE la réception provisoire des travaux conditionnellement à la réception du certificat de conformité ainsi que les documents y afférents de monsieur Jean-Hugues Gauthier, ingénieur, chargé de la surveillance des travaux, et ce, comme mentionné à l'entente relative des travaux municipaux.

Adoptée.

24-11-274

10.3. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE SUR LE LOT 5 854 367 - ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

- CONSIDÉRANT** l'entente relative aux travaux municipaux pour l'installation des conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc et de la fondation de rue sur le lot numéro 5 854 367 entre la Ville de Richelieu et l'entreprise 9469-6739 Québec inc. datée du 8 mai 2024;
- CONSIDÉRANT** que les travaux sont, à ce jour, achevés;
- CONSIDÉRANT** la liste des déficiences et le certificat de réception provisoire des travaux signés par toutes les parties;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 10 octobre 2024 de monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme Dave Williams | Infrastructure - Civil, chargé de la surveillance des travaux;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Michel Potvin, consultant aux travaux publics;
- CONSIDÉRANT** que la Ville conserve une garantie équivalente à cinq pour cent (5 %) de la valeur des travaux pour une durée d'un an (1 an);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTE de façon provisoire, les travaux de construction d'une nouvelle rue sur le lot 5 854 367;

MAINTIEN une garantie financière sous forme de lettre de garantie bancaire en faveur de la Ville représentant un montant équivalent à cinq pour cent (5 %) des travaux, et ce, pour une durée d'un an (1 an) à compter des présentes.

Adoptée.

24-11-275

10.4. APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO TP2023-03 - RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4E RUE ET DE LA RUE ARCHAMBAULT - DÉCOMPTE NUMÉRO 06 ET ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé par voie d'appel d'offres public à l'entreprise MSA Infrastructures inc., pour la réfection des infrastructures de la 4e Rue et de la rue Archambault, par la résolution numéro 23-04-091 au montant de 2 014 305,43 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les travaux se sont achevés au mois de juillet 2024;
CONSIDÉRANT que les travaux ont été acceptés de façon provisoire par la résolution numéro 23-12-351 et qu'en vertu du devis d'appel d'offres, une retenue contractuelle d'un montant équivalent à 5 % de la valeur du contrat a été conservée jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte numéro 06 daté du 23 octobre 2024 au montant de 232 523,27 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du 23 octobre 2024 de madame Johanne Brodeur, ingénieure de la firme FNX-Innov, chargée de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Michel Potvin, consultant aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal:

ACCEPTE de façon définitive les travaux de reconstruction des infrastructures de la 4e Rue et de la rue Archambault;

AUTORISE le paiement d'un montant de 232 523,27 \$, représentant le décompte numéro 06 et la retenue finale de 5 % de la valeur totale du contrat, à l'entreprise MSA Infrastructures inc., le tout conformément aux documents d'appel d'offres à même le Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de deux millions six cent quarante-deux mille dollars (2 642 000 \$) pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la 4e Rue et de la rue Archambault.

Adoptée.

11. URBANISME

24-11-276

11.1. DEMANDE DE PIIA (SECTEUR ENTRÉE À LA VILLE) : INSTALLATION D'ENSEIGNE ET REMPLACEMENT DE TEXTE DANS LA STRUCTURE D'ENSEIGNE SUR UN POTEAU, AU 132, BOULEVARD RICHELIEU, LOT 1 812 203

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer l'enseigne à plat sur le mur avant ainsi que de remplacer le texte dans la structure d'enseigne sur un poteau du commerce de Bonisoir;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 6 « Secteur Entrées à la ville »;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujéti aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT que l'enseigne respecte toutes les normes du règlement d'urbanisme 14-R-186;

CONSIDÉRANT les plans préparés par Transworld et représenté par R. Rousseau, datés du 28 août 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

24-11-277

11.2. DEMANDE DE PIIA (BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL) : REMPLACEMENT DE LA VÉRANDA ET DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, 2435, RANG DE LA SAVANE, LOT 1 812 972

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 11;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer la véranda actuelle par une véranda identique, mais dont les fenêtres seront de couleur noire;

CONSIDÉRANT le remplacement du revêtement extérieur par du vinyle de couleur sable;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujéti aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux proposés et des couleurs déposé par le demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

24-11-278

11.3. DEMANDE DE PIIA (SECTEUR BOULEVARD RICHELIEU) : REMPLACEMENT DU TEXTE DANS LA STRUCTURE D'ENSEIGNE SUR UN POTEAU AU 215, BOULEVARD RICHELIEU, LOT 1 814 039

CONSIDÉRANT que le projet consiste à remplacer le texte dans la structure d'enseigne au 215, boulevard Richelieu;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 14 « Secteur Boulevard Richelieu »;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas, toute demande de permis est assujéti aux recommandations du CCU;

CONSIDÉRANT que les enseignes respectent toutes les normes du règlement d'urbanisme 14-R-186;

CONSIDÉRANT que l'emplacement, les dimensions et matériaux sont les mêmes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

24-11-279

11.4. DEMANDE DE PIIA (SECTEUR BOULEVARD RICHELIEU) : REMPLACEMENT DU TEXTE DANS LA STRUCTURE D'ENSEIGNE SUR UN POTEAU, 300, BOULEVARD RICHELIEU, LOT 1 813 723

- CONSIDÉRANT** que le projet consiste à remplacer le texte dans la structure d'enseigne au 300, boulevard Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 14 « Secteur Boulevard Richelieu »;
- CONSIDÉRANT** que dans un tel cas, toute demande de permis est assujéti aux recommandations du CCU;
- CONSIDÉRANT** que les enseignes respectent toutes les normes du règlement d'urbanisme 14-R-186;
- CONSIDÉRANT** que l'emplacement, les dimensions et matériaux sont les mêmes;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

24-11-280

11.5. DEMANDE D'AVIS D'INTENTION DE CHANGEMENT DE ZONAGE SUR LA 1RE RUE (ZONE 201) POUR LE LOT 1 812 205

- CONSIDÉRANT** qu'une demande a été soumise à la municipalité afin de modifier le zonage actuel pour le lot numéro 1 812 205 situé dans la zone 201;
- CONSIDÉRANT** que selon la réglementation en vigueur, les usages permis dans la zone 201 sont les habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales isolées et commerce;
- CONSIDÉRANT** que la demande de modification vise à inclure le lot 1 812 205 à la zone 111;
- CONSIDÉRANT** l'utilisation actuelle du lot visé est un commerce;
- CONSIDÉRANT** que selon le plan d'urbanisme l'ensemble du secteur est en affectation mixte/résidentielle/commerce;
- CONSIDÉRANT** le modèle de la maison proposée;
- CONSIDÉRANT** la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 16 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande telle que présentée

Adoptée.

24-11-281

11.6. AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSION 8E AVENUE

- CONSIDÉRANT** l'entente promoteur pour le prolongement de la 8e Avenue entre la Ville de Richelieu et le Groupe immobilier Tiseo signée le 14 février 2020;
- CONSIDÉRANT** que l'article 8 de ladite entente stipule que le promoteur cède à la Ville le lot connu et désigné sous le numéro 6 315 265 du Cadastre du Québec formant le prolongement de la 8e Avenue;
- CONSIDÉRANT** la résolution numéro 24-05-123 acceptant de façon définitive les travaux de prolongement de la 8e Avenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le directeur général à signer devant notaire, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la cession du lot 6 315 265 ainsi que tout document y afférent, et ce, aux frais du promoteur, le tout conformément à l'entente signée entre les parties.

Adoptée.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-11-282

12.1. DEMANDE D'APPROBATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2024, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie de budget a été transmise à la Ville de Richelieu;
CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal refuse le budget 2025 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 23 octobre 2025.

Adoptée.

13. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-11-283

13.1. ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2025-2029 ET DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a adopté en 2014 une Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu a adopté en 2021 une Politique familiale municipale - Volet MADA;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, la Ville a entamé un processus de révision de sa politique familiale ainsi que du plan d'action;

CONSIDÉRANT que pour ce faire un comité de révision de la Politique familiale a été constitué par la résolution numéro 23-08-242;

CONSIDÉRANT que les citoyens et les partenaires ont été consultés par le biais d'un questionnaire du 13 mai 2024 au 9 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la Politique familiale municipale 2025-2029 ainsi que le plan d'action.

Adoptée.

24-11-284

13.2. ACCRÉDITATION CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2021

CONSIDÉRANT la demande de trois élèves de l'école Monseigneur-Euclide-Théberge pour l'organisation d'un atelier de Noël;

CONSIDÉRANT que cette initiative touche les jeunes de Richelieu;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance 2021;

CONSIDÉRANT que ces trois élèves souhaitent faire une demande d'accréditation et être reconnues en tant que "regroupement citoyen" conformément à la Politique en vigueur, et ce, afin d'obtenir un soutien matériel et un soutien pour les communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal accorde l'accréditation "regroupement citoyen" à ces trois élèves.

Adoptée.

24-11-285

13.3. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - FONDATION JEUNESSE POUR LA PARADE DE NOËL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fondation jeunesse pour la parade de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement d'une contribution financière de 4 000 \$, à la Fondation jeunesse pour la parade de Noël, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996 .

Adoptée.

14. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

15. POINT(S) NOUVEAU(X)

24-11-286

15.1. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA LÉGION CANADIENNE - FILIALE AUCLAIR 121 POUR LA COMMÉMORATION DU JOUR DU SOUVENIR

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accorde une contribution financière de 200 \$ à la Légion royale canadienne, Filiale Auclair 121, pour sa parade du jour du Souvenir et, par le fait même, en autorise le paiement à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Adoptée.

16. REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire souhaite remercier tous les membres du comité de la Politique familiale municipale qui ont travaillé à la mise à jour de celle-ci. Les bénévoles, les employés et les élus impliqués dans ce comité n'ont pas compté leur temps et leurs efforts afin que la nouvelle Politique et son plan d'action soient adoptés ce soir. Je remercie également la firme qui nous a accompagnés tout au long de ce processus.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-11-287

18.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que la séance ordinaire soit levée à 19 h 48.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier adjoint

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

